

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS308/12

6 mars 2006

(06-0987)

---

Original: anglais

## MEXIQUE – MESURES FISCALES CONCERNANT LES BOISSONS SANS ALCOOL ET AUTRES BOISSONS

### Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 6 mars 2006, adressée par le Président de l'Organe d'appel au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

---

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Mexique – Mesures fiscales concernant les boissons sans alcool et autres boissons*, WT/DS308/AB/R. Ce rapport sera distribué aujourd'hui à 16 heures aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. Yasuhei Taniguchi, en qualité de Président de la section, et Mme Merit E. Janow et M. Giorgio Sacerdoti, en qualité de membres.

---